

RAPPORT ANNUEL

SUR

LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC DE

PREVENTION ET DE GESTION DES

DECHETS

MENAGERS ET ASSIMILES

EXERCICE 2023

**SICOMAR : Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères de
l'Arrondissement de Rethel
Mont d'Écly 08360 CHATEAU-PORCIEN**

Table des matières

EXERCICE 2023	1
PREAMBULE.....	3
Introduction.....	4
Evènements 2023	5
1 - LES ORGANES DIRECTEURS.....	6
Le Comité syndical	6
Le Bureau.....	6
2 – LES COMMISSIONS et DELEGATIONS	6
2.1 La commission d’appel d’offres	6
2.2 Le SICOMAR est aussi un EPCI membres de VALODEA (syndicat mixte de traitement des déchets Ardennais).....	6
3 – L’ORGANIGRAMME	7
4 - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	7
4.1 Les moyens humains.....	7
4.2 Les moyens matériels.....	7
4.3 La distribution des bacs de collecte	8
4.4 Les ordures ménagères.....	9
4.5 Les déchets recyclables.....	10
5 – LES DECHETERIES.....	12
5.1 Les horaires d’ouverture	12
5.2 Le gardiennage.....	13
5.3 Le transport	14
5.4 Les exutoires de traitement	15
5.5 Les filières à responsabilité élargie du producteur.....	15
2.5 Les tonnages.....	16
6- LE VERRE MENAGER.....	17
7- BILAN DES FLUX	18
.....	18
8 – LES INDICATEURS FINANCIERS	18
8.1 Les recettes.....	18
8.2 Les dépenses	19
8.3 Les investissements.....	20
9 – PERSPECTIVES 2024	21

PREAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Introduction

Le S.I.C.O.M.A.R a été créé en 1978, par autorisation préfectorale, suite à l'établissement du plan départemental de destruction des déchets d'usage domestique. Il est constitué pour une durée illimitée.

Par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2017, le périmètre d'intervention du SICOMAR est étendu à l'ensemble du territoire des deux membres du syndicat mixte fermé que sont les communautés de communes des Crêtes Préardennaises et la communauté de communes du Pays Rethélois.

Le syndicat est administré par un comité syndical, composé des délégués des communautés de communes membres suivant une clé de répartition proportionnelle à la population de chaque communauté. A ce titre, chaque communauté désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque tranche engagée de 1 500 habitants (population DGF suivant la dernière fiche DGF publiée à la date d'installation du comité syndical).

Le bureau du syndicat est composé d'un nombre de membres librement fixé par le comité syndical. Parmi ceux-ci se trouvent obligatoirement le président, les vice-présidents et d'éventuels autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé librement par le comité syndical dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Le syndicat assure le fonctionnement du service public d'enlèvement des déchets ménagers et son portage financier. A ce titre, le syndicat appelle auprès de ses membres une participation à ses frais de fonctionnement fixée annuellement par délibération du comité syndical prise au plus tard avant le 31 décembre de chaque année pour application l'année suivante. Son budget est structuré avec une comptabilité analytique permettant de retracer les charges et recettes imputables respectivement à ses membres en fonction du service rendu sur leur territoire.

Les compétences du SICOMAR sont :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte,
- la collecte du verre en apport volontaire,
- la gestion du haut de quai des déchèteries,
- le transport des bennes de déchèterie vers les exutoires de traitement.

Evènements 2023

Après des optimisations du service de collecte en porte à porte des déchets ménagers en 2021 et 2022, l'année 2023 a été orientée sur la rationalisation de la gestion des 9 déchèteries.

Fin 2022, l'accueil sur les déchèteries des seuls professionnels disposant d'un enregistrement auprès des communautés de communes a été mis en place. En 2023, les gardiens ont donc été amenés à contrôler le bon enregistrement des entreprises et à les orienter vers des filières spécialisées pour les déchets non ménagers ou en trop grand volume. Ce contrôle a permis de limiter les tonnes de déchets réceptionnées sur les 9 déchèteries.

Cette année, les élus du SICOMAR ont travaillé à la mise en conformité avec la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020 qui stipule que « Au 1er janvier 2024, chaque citoyen doit avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés. ». Des composteurs sont distribués par les communautés de communes des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethelois depuis plusieurs années. Le territoire du SICOMAR étant fortement rural, cette solution de valorisation des biodéchets et celle qui restera prioritaire. Toutefois, pour compléter le dispositif, des composteurs partagés seront mis en place par le syndicat de traitement Valodea à partir de 2024 et le SICOMAR déploiera des points d'apport volontaire pour traitement par méthanisation.

1 - LES ORGANES DIRECTEURS

Le Comité syndical

Le Comité est l'instance plénière du syndicat dans laquelle toutes les décisions importantes sont prises. Il regroupe des représentants élus par l'ensemble des communautés de communes membres. Il définit la politique du SICOMAR, vote le budget et décide des travaux. Il se prononce notamment sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

Le Comité Syndical du SICOMAR est composé de 35 délégués titulaires et 35 délégués suppléants.

Le Bureau

Le bureau du SICOMAR est composé des membres suivants :

Président du SICOMAR	Renaud AVERLY
1 ^{er} Vice-président	Philippe LANTENOIS
2 ^{ème} Vice-président	Michel KOCIUBA
3 ^{ème} Vice-président	Joseph MALCORPS
4 ^{ème} Vice-président	Claude REGNIER
5 ^{ème} Vice-président	Gilles DUANT
6 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc ROUSSEAU
Membre	Guy CAMUS
Membre	Sébastien DERVAUX
Membre	Jean-Paul DUFRENE
Membre	Olivier FLAUZAC
Membre	Mireille LEGUAY
Membre	Daniel THOMAS
Membre	Michel VUARNESSON

2 - LES COMMISSIONS et DELEGATIONS

2.1 La commission d'appel d'offres

Membres titulaires :

Philippe LANTENOIS
Michel KOCIUBA
Joseph MALCORPS
Claude REGNIER
Jean-Luc ROUSSEAU

Membres suppléants :

Daniel THOMAS
Romain PIATKOWSKI
Gilles DUANT
Jean-Pierre BOIZET
Blandine CHOCARDELLE

2.2 Le SICOMAR est aussi un EPCI membres de VALODEA (syndicat mixte de traitement des déchets Ardennais)

Les délégués chargés de représenter le SICOMAR au sein de VALODEA sont :

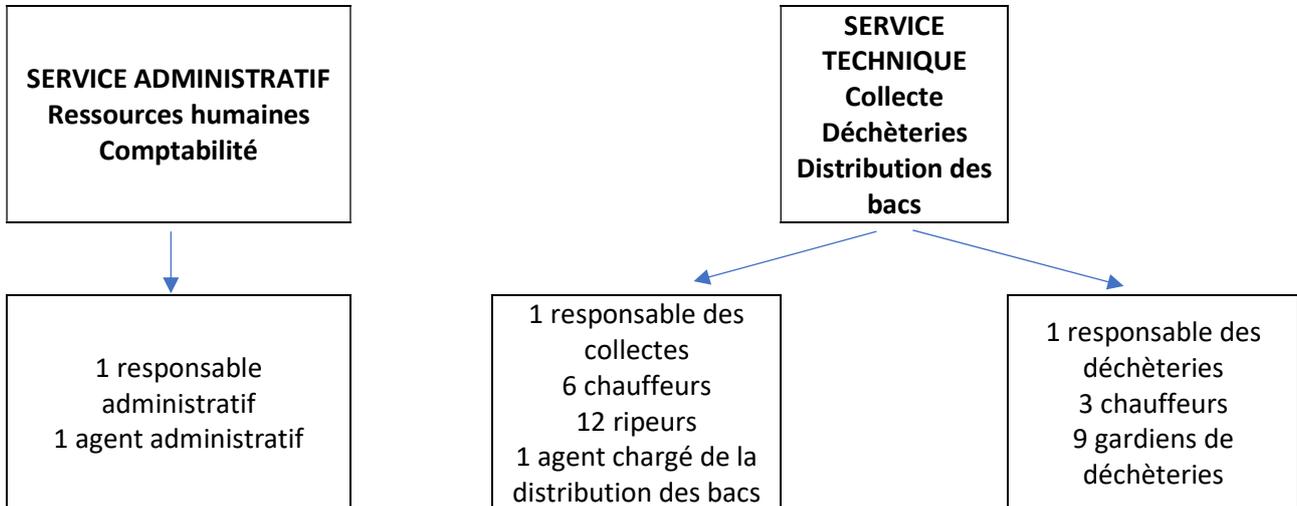
Membres titulaires :

Renaud AVERLY
Michel KOCIUBA
Claude REGNIER
Philippe LANTENOIS
Daniel THOMAS

Membres suppléants :

Mathieu FOURNY
Françoise MAILLOT
Jean-Luc ROUSSEAU
Guy CAMUS
Jean-Paul DUFRENE

3 - L'ORGANIGRAMME



4 - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

4.1 Les moyens humains

La collecte des ordures ménagères est assurée par 6 équipes de collecte composées d'un chauffeur et de 2 ripeurs.

Les équipes travaillent à temps complet sur 4 jours, 3 équipes du lundi au jeudi et 3 équipes du mardi au vendredi.

Les agents malades ou en congés sont remplacés afin que les équipes soient complètes.

La collecte n'a pas lieu les jours fériés. Les tournées sont rattrapées le jour de repos suivant le jour fériés :

- le vendredi de la semaine concernée pour les équipes travaillant du lundi au jeudi,
- le lundi de la semaine suivante pour les équipes travaillant du mardi au vendredi.

Les jours de report de collecte sont mentionnés au calendrier de collecte qui est réalisé chaque année par chacune des communautés de communes en lien avec le SICOMAR.

4.2 Les moyens matériels

Le SICOMAR possède 8 bennes de collecte des ordures ménagères (BOM) pour assurer les tournées, 6 sont utilisées au quotidien et 2 servent de « mulet », c'est-à-dire qu'elles sont utilisées lors d'une indisponibilité des bennes habituelles.

Les caractéristiques des véhicules de collecte sont les suivantes :

Marque châssis	Marque annexe	Caractéristiques	PTRA	Mise en service
Renault	Benne SEMAT	Cargopac C338 6x2	26 tonnes	11/12/2013
Renault	Benne SEMAT	Cargopac C338 6x2	26 tonnes	07/01/2016
Renault	Benne SEMAT	Cargopac C338 6x2	26 tonnes	28/03/2017
Renault	Benne SEMAT	Cargopac C338 6x2	26 tonnes	25/04/2018
Renault	Benne SEMAT	Cargopac C338 6x2	26 tonnes	14/12/2018
Renault	Benne SEMAT	Cargopac C334 4x2	19 tonnes	03/08/2018
Scania	Benne FAUN	Variopress 5 4x2	19 tonnes	24/01/2013
Renault	Benne SEMAT	Cargopac C338 6x2	26 tonnes	04/09/2019

Les véhicules sont entretenus dans le cadre de marchés de maintenance et d'entretien. La maintenance préventive est incluse dans le prix de base des marchés. Toutes les interventions spécifiques pour des changements de pièces, des pannes ou des casses font l'objet de bons de commande. En 2023 :

- Châssis : Ardennes Poids Lourds : 66 bons de commande
- Benne : SEMAT : 63 bons de commande
- Pneumatiques : Euromaster : 42 bons de commande

Les véhicules de collecte ont parcouru 179 000 km sur l'année pour une consommation de 123 000 litres de carburant soit une consommation moyenne de 68 litres aux 100 km.

4.3 La distribution des bacs de collecte

La collecte est réalisée en bac pour les ordures ménagères dans toutes les communes, et en bac également pour le tri sauf sur les communes de Rethel et Sault les Rethel dont les habitants sont dotés en sacs jaune.

Les bacs d'ordures ménagères disposent d'une puce RFID lue par la benne de collecte lors de chaque levée. Les informations sont ensuite envoyées à chacune des communautés de communes qui facture les usagers.

La distribution initiale des bacs est terminée mais chaque année des mouvements d'usagers nécessitent le retrait de bacs, le changement de volume de bac ou de nouvelles dotations. Des casses ont également lieu et des mises au rebut ou des réparations sont effectuées.

Un agent du SICOMAR est affecté sur ces missions :

- Sur la communauté de communes du Pays rethelois, sur demande du service facturation, il prend les rendez-vous avec les usagers et assure les livraisons et les reprises,
- Sur la communauté de communes des Crêtes Préardennaises, sur demande du service facturation, il livre les bacs dans chacune des communes qui se chargent ensuite des mouvements chez les usagers.

Il est également chargé de nettoyer les bacs récupérés chez les usagers pour ensuite pouvoir les redistribuer.

En 2023, 946 interventions ont été réalisées directement chez les usagers, 908 sur la communauté de communes du Pays rethelois et 38 sur la communauté de communes des Crêtes Préardennaises. 75 livraisons de bacs ont également été réalisées dans les mairies du territoire des Crêtes Préardennaises.

Pour les ordures ménagères :

	140 litres			240 litres			360 litres			660 litres		
	CCCPA	CCPR	TOTAL	CCCPA	CCPR	TOTAL	CCCPA	CCPR	TOTAL	CCCPA	CCPR	TOTAL
Bacs livrés	85	482	567	43	132	175	21	39	60	12	34	46
Bacs repris	15	177	192	10	389	399	3	88	91	2	26	28
Mouvement de stock			-375			224			31			-18

Le stock de bacs de 240 litres d'ordures ménagères étant important, et les usagers délaissant ce volume (224 bacs récupérés sur l'année 2023), il a été décidé d'acheter des couvercles jaunes pour changer la destination des bacs et en faire des bacs de tri. En 2023, 100 bacs ont ainsi été transformés et l'agent continuera à échanger des couvercles en 2024.

375 bacs de tri ont été distribués aux usagers sur l'année, dont ces 100 bacs transformés :

- 204 sur la communauté de communes des Crêtes Préardennaises
- 171 sur la communauté de communes du Pays rethelois.

Par ailleurs, des réparations de bacs ont lieu :

- 134 couvercles de bacs de tri donnés aux communes des Crêtes Préardennaises pour changement,
- 42 réparations de couvercles ou de roues sur le Pays rethelois.

Pour les usagers de Rethel et Sault les Rethel qui ne disposent pas de bacs mais sont collectés en sacs, ce sont 200 000 sacs de tri qui ont été distribués.

Pour effectuer ces livraisons, le SICOMAR possède un camion plateau de 3.5 tonnes acheté en 2022.

4.4 Les ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles de tous les habitants du SICOMAR sont collectées en porte à porte en régie. La collecte a lieu une fois par semaine sur Rethel et Sault les Rethel et tous les 15 jours sur les autres communes.

Les métiers de bouche de toutes les communes qui en font la demande bénéficient d'une collecte par semaine également.

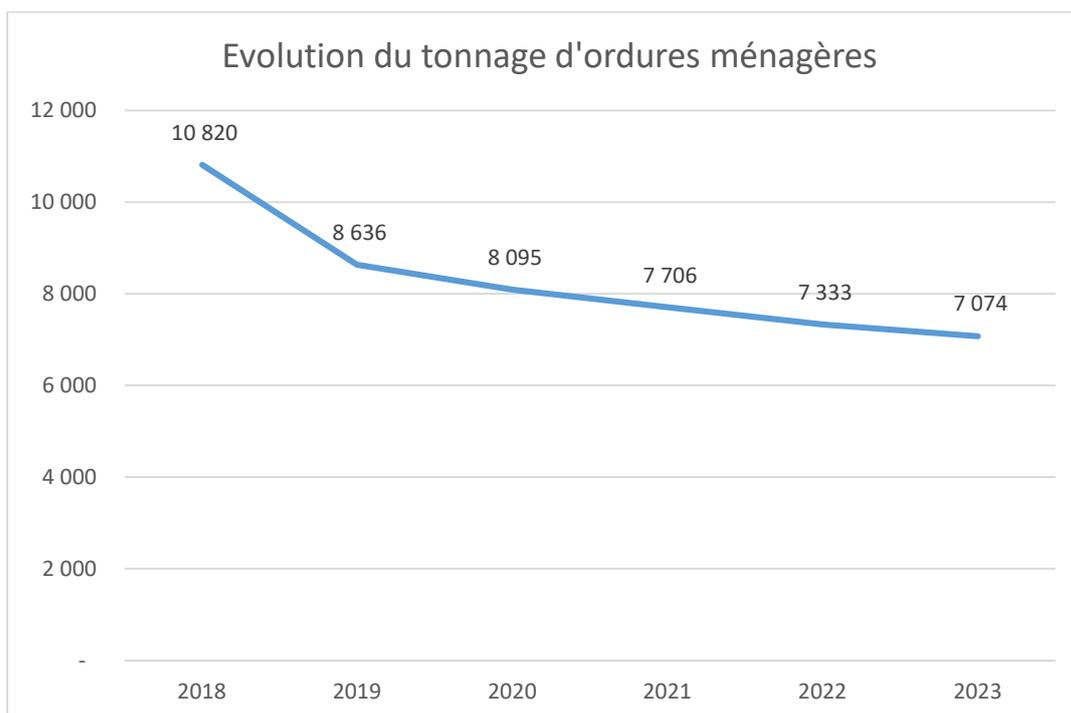
En 2023, les 51 772 habitants du SICOMAR ont produit 7 074 tonnes d'ordures ménagères résiduelles soit 258 tonnes de moins qu'en 2022, soit une nouvelle baisse de 4%.

Les tonnes mentionnées ci-dessus sont celles collectées dans les bacs d'ordures ménagères. Le centre de tri de Valodea ayant subi un incendie au mois de juillet 2022 et les solutions de tri ayant été complexes à trouver, certaines tonnes de recyclables ont encore été enfouies en 2023. Ces tonnes ont été comptabilisées en recyclables par le SICOMAR puisque les usagers ont bien effectué le geste de tri.

Financièrement, ce sont 7 426 tonnes qui ont été facturées par Valodea au titre de l'enfouissement des ordures ménagères.

La performance par habitant est de 137 kg produits sur l'année, soit une nouvelle baisse de 5 kg par rapport à 2022. La moyenne départementale 2023 est de 194 kg par habitant. En France, la moyenne est de 246 kg (donnée ADEME 2021).

La production d'ordures ménagères continue de baisser sur le territoire du SICOMAR nous plaçant encore parmi les meilleures collectivités du département.



4.5 Les déchets recyclables

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte en régie. La collecte a lieu :

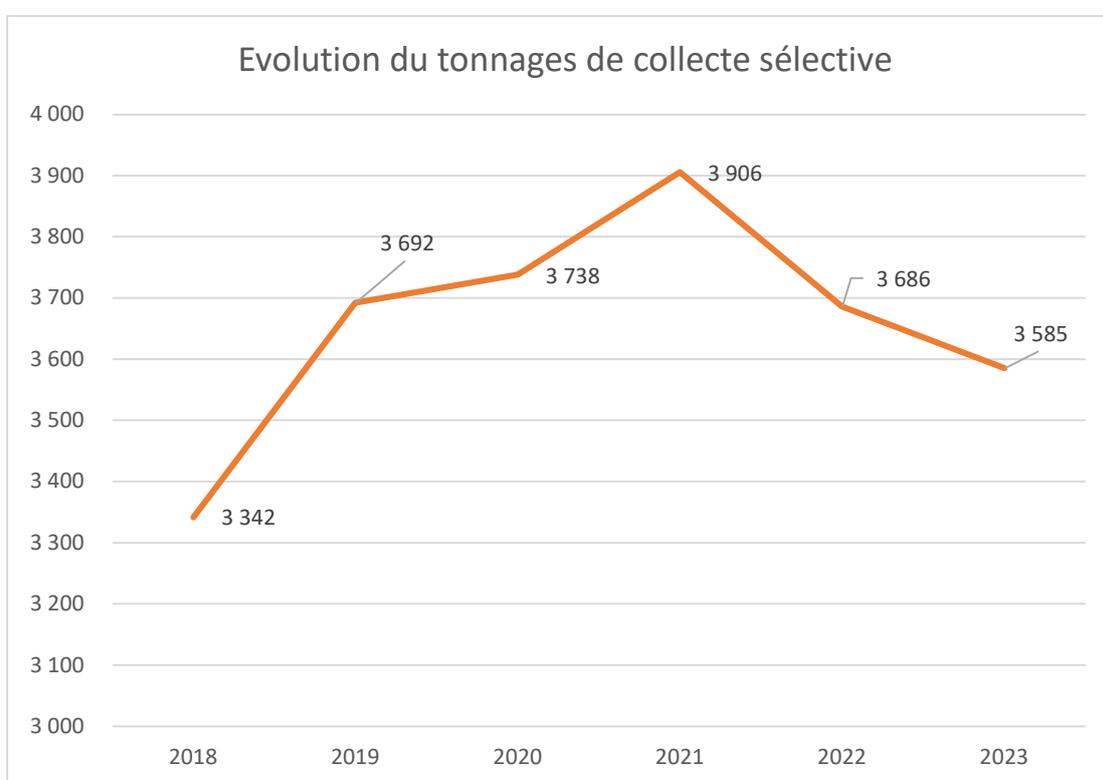
- Une fois par semaine sur les communes de Rethel et Sault les Rethel
- Tous les 15 jours sur les autres communes.

En 2023, les 51 772 habitants, ont produit 3 585 tonnes de recyclables soit 100 tonnes de moins qu'en 2022, réduction de 2.7%. C'est la seconde baisse de tonnage consécutive.

Tout comme pour les ordures ménagères, les tonnes ci-dessus sont celles collectées dans les bacs de tri des usagers. Les centres de tri n'ont trié que 3 227 tonnes, les autres ayant été enfouies car aucun site ne pouvait les recevoir.

Le tri des déchets du département ayant eu lieu sur plusieurs centres de tri en 2023 et une partie des tonnes ayant été enfouies, les données départementales du tri ne sont pas pertinentes et ne permettent pas de comparer le tri des usagers du SICOMAR à celui des autres collectivités ardennaises.

Toutefois, la baisse de tonnage des ordures ménagères et des recyclables semble, tout comme en 2022, conjoncturelle, liée à la baisse de la consommation en France dans un contexte de hausse des prix.



5 - LES DECHETERIES

Le SICOMAR gère neuf déchèteries, situées à : Aire, Attigny, Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Le Chatelet Sur Retourne, Novion-Porcien, Poix-Terron, Rethel et Thin Le Moutier. Le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

5.1 Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture ont été harmonisés en 2023 entre toutes les déchèteries.

Hiver

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aire Route d'Asfeld	9h - 12h	13h30 - 17h	-	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Attigny Les Hauts de la Donchère	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	14h - 17h	-	9h - 12h 13h30 - 17h
Château Porcien Mont d'Ecly	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Chatelet sur Retourne rue du Pont Royal	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Chaumont Porcien Route de Rocquigny	9h - 12h	-	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
Novion Porcien Gare de Provizy	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Poix Terron Route de Villers sur le Mont	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h	-	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Rethel Zi Pargny Ressons 03 24 38 12 42	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h				
Thin le Moutier Route de Signy l'Abbaye	13h30 - 17h	-	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	13.30h - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

Eté

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aire Route d'Asfeld	9h - 12h	13h30 – 18h	-	9h - 12h	9h - 12h 13h30 – 18h	9h - 12h 13h30 – 18h
Attigny Les Hauts de la Donchère	9h - 12h	13h30 – 18h	9h - 12h 13h30 – 18h	13h30 – 18h	-	9h - 12h 13h30 – 18h
Château Porcien Mont d'Ecly	13h30 – 18h	-	9h - 12h	13h30 – 18h	13h30 – 18h	9h - 12h 13h30 – 18h
Chatelet sur Retourne rue du Pont Royal	13h30 – 18h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 – 18h		9h - 12h 13h30 – 18h	9h - 12h 13h30 – 18h
Chaumont Porcien Route de Rocquigny	9h - 12h	-	13h30 – 18h	9h - 12h	13h30 – 18h	9h - 12h
Novion Porcien Gare de Provizy	13h30 – 18h	-	9h - 12h	13h30 – 18h	9h - 12h	13h30 – 18h
Poix Terron Route de Villers sur le Mont	13h30 – 18h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 – 18h	-	13h30 – 18h	9h - 12h 13h30 – 18h
Rethel Zi Pargny Ressons 03 24 38 12 42	13h30- 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Thin le Moutier Route de Signy l'Abbaye	13h30 – 18h	-	9h - 12h 13h30 – 18h	9h - 12h	13h30 – 18h	9h - 12h 13h30 – 18h

5.2 Le gardiennage

Les déchèteries sont gardiennées par un agent sauf celle de Rethel sur laquelle travaillent 2 agents.

Aire : 1 gardien

Attigny : 1 gardien

Château-Porcien : 1 gardien

Le Chatelet sur Retourne : 1 gardien

Chaumont-Porcien et Novion-Porcien : 1 gardien

Poix-Terron : 1 gardien

Rethel : 2 gardiens

Thin-le-Moutier : 1 gardien

Lors de leur congés ou d'absence, les gardiens sont toujours remplacés.

5.3 Le transport

Le transport des bennes depuis les déchèteries de Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Novion-Porcien, Aire et Le Chatelet Sur Retourne est assuré en régie.

Le SICOMAR possède 4 camions ampliroll 26 tonnes et un 3.5 tonnes pour assurer les rotations de bennes.

Immatriculation	Marque châssis	Marque annexe	Caractéristiques	PTRA	Année de mise en service
DW-767-KR	Renault	Bras Ampliroll Grue FASSI F155A.2.22 avec radio commande	C440 6x2 euro 6	26 tonnes	06/10/2015
ET-405-EL	Renault	Bras Ampliroll Grue FASSI F155A.2.22 avec radio commande	C440 6x2 euro 6	26 tonnes	03/01/2018
DZ-923-RM	Renault	Bras Ampliroll Dalby	C 440 6x2 Premium	26 tonnes	16/02/2016
CV-839-PZ	Renault	Bras Ampliroll Palfinger	Premium 6x2	26 tonnes	10/06/2013
BX-355-TE	Renault	Bras Ampliroll Dalby	Master	3,5 tonnes	17/11/2011

Le service est assuré par 3 chauffeurs en période basse et un 4^{ème} vient renforcer l'effectif lorsque les apports en déchèteries augmentent.

En 2023 les camions de déchèterie ont consommé 53 800 litres de carburant et parcouru 113 000 km soit une consommation de 47.6 litres aux 100 km.

Tout comme les bennes de collecte, les véhicules sont entretenus dans le cadre de marchés de maintenance et d'entretien. La maintenance préventive est incluse dans le prix de base des marchés. Toutes les interventions spécifiques pour des changements de pièces, des pannes ou des casses font l'objet de bons de commande. En 2023 :

- Châssis : Ardennes Poids Lourds : 40 bons de commande
- Pneumatiques : Euromaster : 25 bons de commande

Le transport des bennes depuis les déchèteries de Thin le Moutier, Poix Terron et Attigny est assuré par l'entreprise FERRARI de Rethel selon les clauses d'un marché ayant débuté au 1^{er} janvier 2022.

Le transport des bennes depuis la déchèterie de Rethel est réalisé en régie sauf pour les encombrants qui sont enlevés par l'entreprise FERRARI selon les clauses d'un marché ayant débuté au 1^{er} janvier 2022.

Les déchets dangereux des ménages (DDM) sont collectés et traités par une entreprise spécialisée (A.R.F) par un marché ayant débuté le 1^{er} janvier 2022.

5.4 Les exutoires de traitement

La compétence de traitement des déchets a été déléguée à Valodea qui passe des marchés de traitement pour les flux de déchèterie.

FLUX	Exutoire
Encombrants	Centre de stockage ARCAVI – Eteignières (08)
Métaux	Entreprise Ferrari – Rethel (08)
Végétaux	Terralys – Warmeriville (51) Agricyclage – Sorbon (08)
Bois	ARCAVI – Chalandry-Elaine (08) et COTREV – Château-Porcien (08)
Gravats	Société Richard – Bertoncourt (08)
Cartons	Entreprise Ferrari – Rethel (08)
Déchets dangereux des ménages	ARF – Saint Remy du Nord (59)

5.5 Les filières à responsabilité élargie du producteur

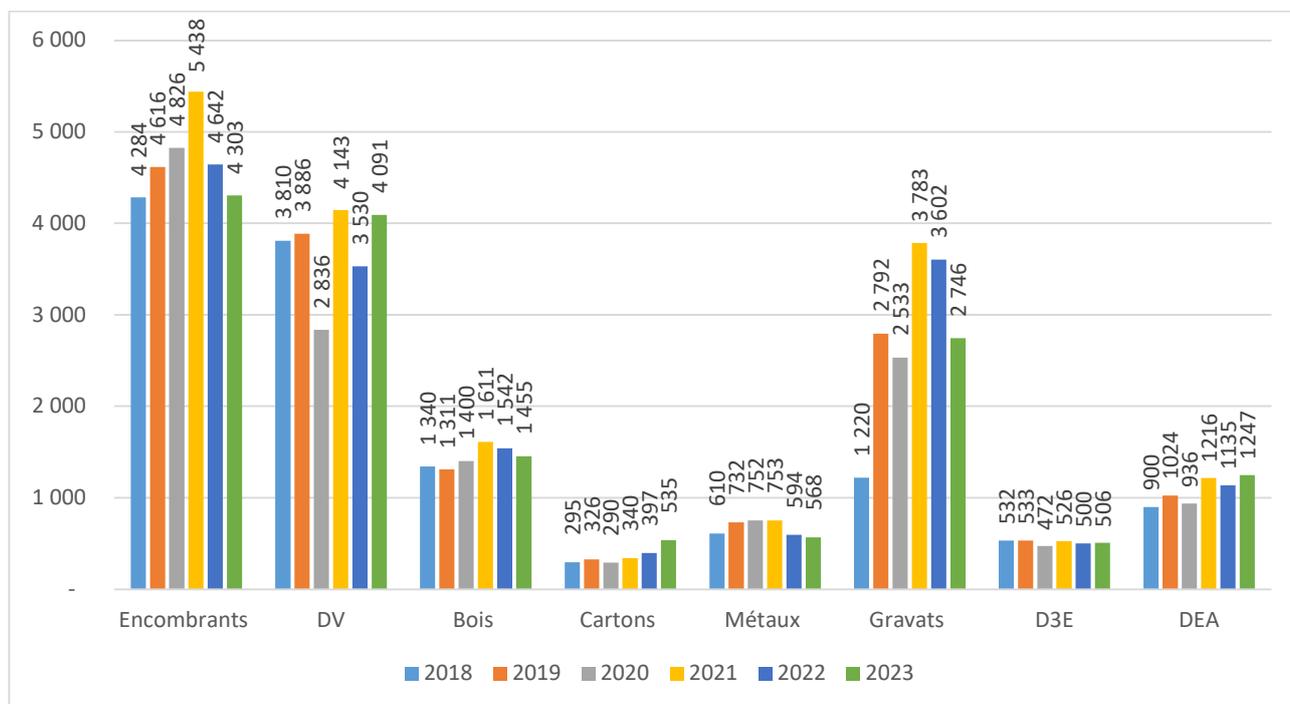
En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. « Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. »

Sur les déchèteries, les filières suivantes sont mises en place :

- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)
- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- Piles et accumulateurs
- Pneumatiques de véhicules légers

2.5 Les tonnages

Déchèterie - Tonnages 2023											Tonnages 2022	Evolution
	Aire	Attigny	Château-Porcien	le Chatelet sur Retourne	Chaumont-Porcien	Novion-Porcien	Poix Terron	Rethel	Thin le Moutier	TOTAL		
Déchets végétaux	445	290	311	550	107	175	310	1 638	137	3 963	3 384	15%
Bois	169	161	111	188	70	103	242	342	69	1 455	1 542	-6%
Métaux	73	56	47	86	35	44	55	148	24	568	594	-5%
Cartons	58	36	37	68	20	29	45	167	13	473	397	16%
Encombrants	425	421	319	555	211	355	528	1 300	189	4 303	4 618	-7%
Gravats	239	232	190	363	80	139	319	999	185	2 746	3 602	-31%
Huiles minérales	3,10	3,15	3,60	3,41	0,50	0,88	3,33	5,31	0,64	23,92	28,70	-20%
Déchets dangereux	18	21	12	18	8	8	22	33	6	146	128	12%
DEEE	60	62	38	64	32	34	72	115	29	506	501	1%
EcoMobilier	143	134	81	169	66	80	147	361	66	1 247	1 135	9%
TOTAL	1633	1416	1149	2065	629	969	1743	5108	719	15 431	15 930	-3%



Après une forte baisse des tonnages entre 2021 et 2022, au global, les déchets accueillis en déchèterie ont été réduits de 3%. Toutefois, les encombrants continuent leur baisse au profit de la valorisation. Les déchets végétaux quant à eux ont subi une hausse de 500 tonnes liée à la pluviométrie importante de l'année.

Pour rappel, l'augmentation des gravats entre 2018 – 2019 puis 2021 est due à leur traçabilité. Au fil des années les bennes de gravats ont de moins en moins été orientées vers le remblai de chemin pour être totalement pesées pour être traitées en 2021. Leur réduction en 2023 provient de la mise en sécurité des usagers en ne laissant plus les bennes à quai. En effet, le risque de chute était trop important si un usager se laissait entraîner par sa poubelle de gravats.

6- LE VERRE MENAGER

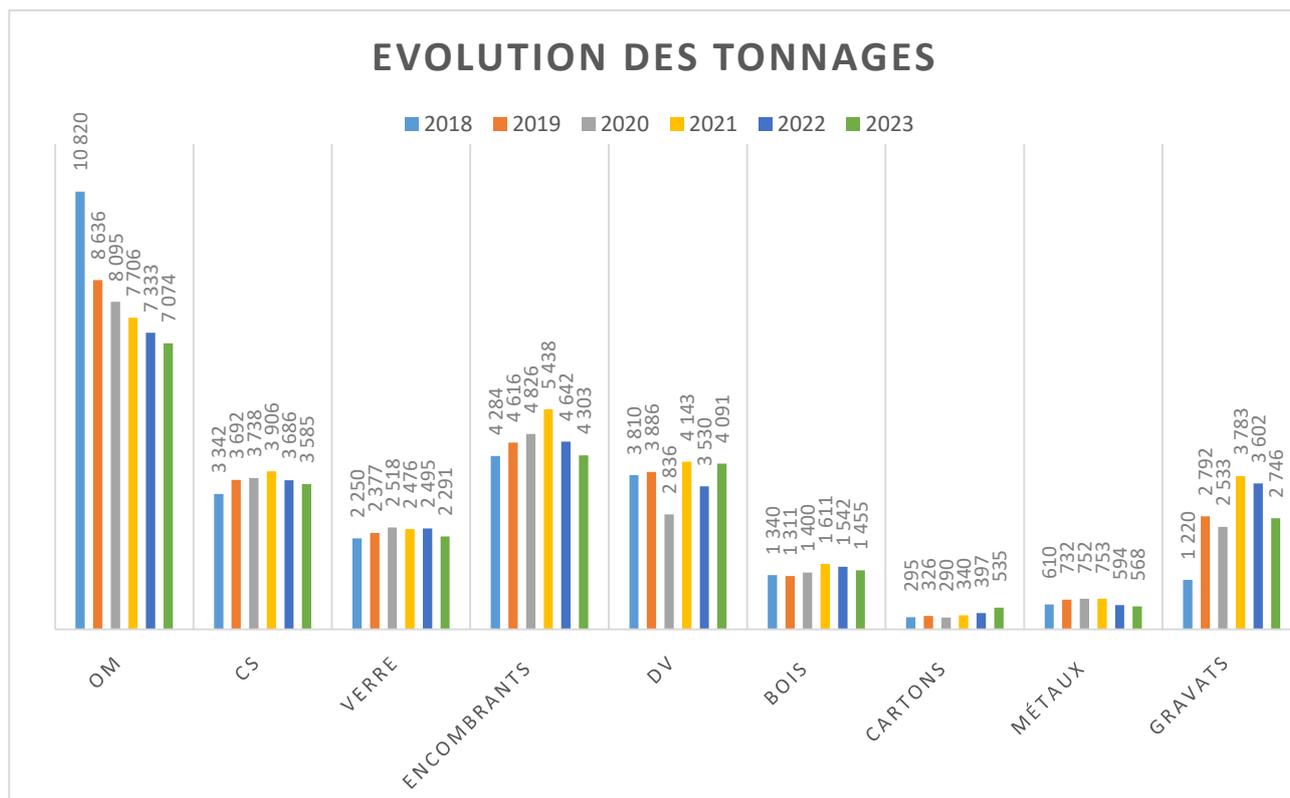
Le verre est collecté par la société MINERIS par marché public.

En 2023, 2 290 tonnes de verres ont été collectées dans les 375 colonnes à verre disposées dans les communes.

Il s'agit de la première baisse de tonnage depuis 2018, 100 tonnes de moins qu'en 2022 soit 4% de réduction. La baisse de consommation peut là aussi en être la cause.

Toutefois, chaque habitant du territoire dépose en moyenne 44 kg par an dans les bornes à verre. Cette performance est supérieure de près de 6 kg à la moyenne du département (38 kg).

7- BILAN DES FLUX



La réduction des tonnes de déchets collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés se confirme. Les actions de préventions menées au fil des ans par les différents acteurs du territoire portent leurs fruits. Il est important également de prendre en compte le contexte inflationniste entamé en 2022 qui a engendré une forte augmentation des prix dans l'alimentaire et l'énergie limitant ainsi la consommation des ménages.

8 - LES INDICATEURS FINANCIERS

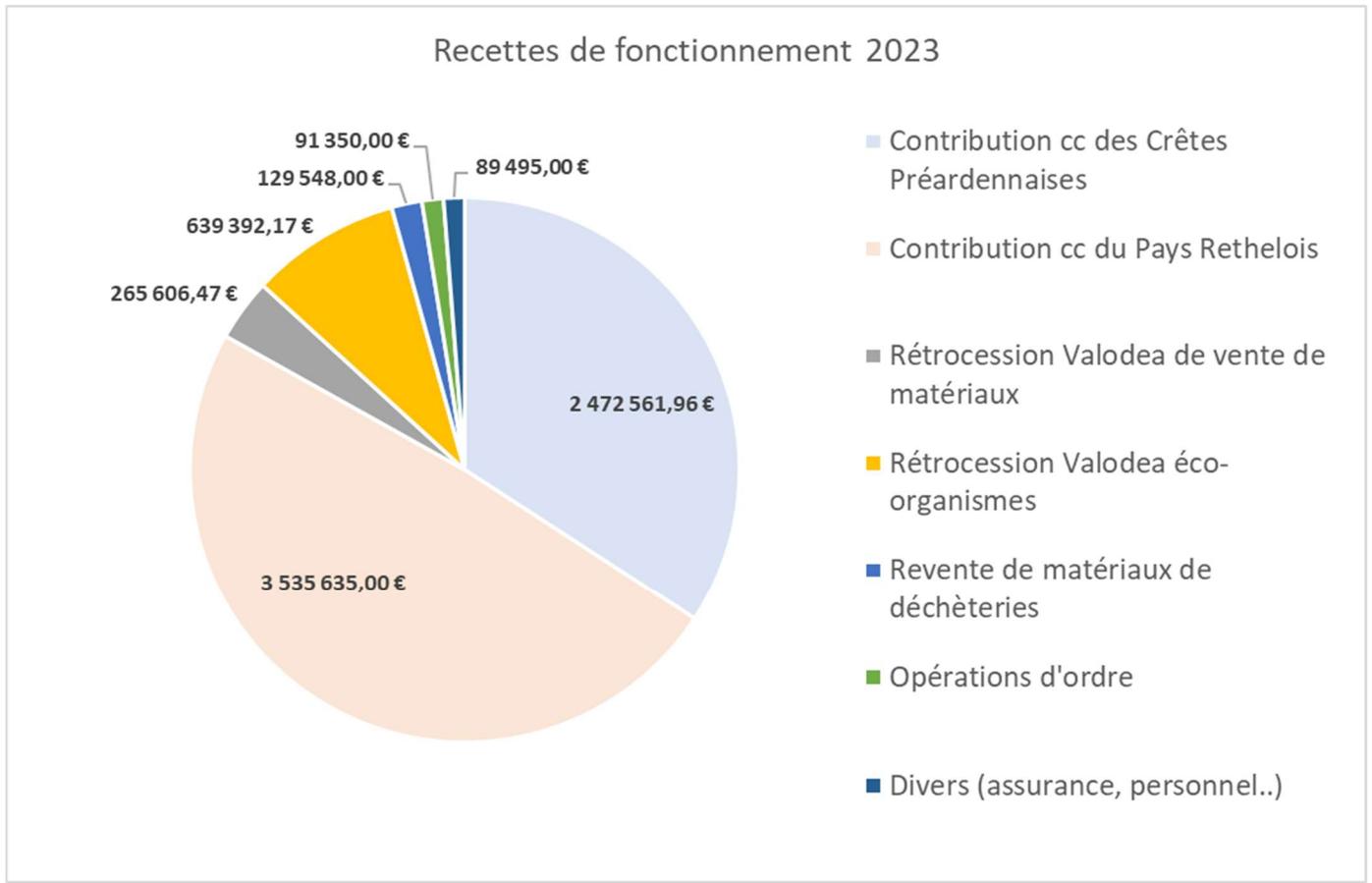
Le budget du SICOMAR est construit autour des contributions des 2 communautés de communes adhérentes et des recettes de reventes de matériaux et des éco-organismes.

Les dépenses sont liées aux charges de personnel, aux charges à caractère général et aux prestations de collecte, de transport et de traitement.

8.1 Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2023 se sont élevées à 7 223 589 € TTC dont 6 008 197 € proviennent des contributions des 2 adhérents au SICOMAR.

Les rétrocessions provenant de Valodea pour les reventes de matériaux et les soutiens des éco-organismes s'élèvent à 905 000 €. Ces soutiens et reventes sont inférieurs de 300 000 € à ceux de 2022. Cela s'explique par le décalage des soutiens entre 2 années, les sommes perçues en 2023 l'étant au titre de 2022, année de l'incendie du centre de tri et de la perte de tonnes de recyclables le temps que des solutions de remplacement soient trouvées par Valodea.

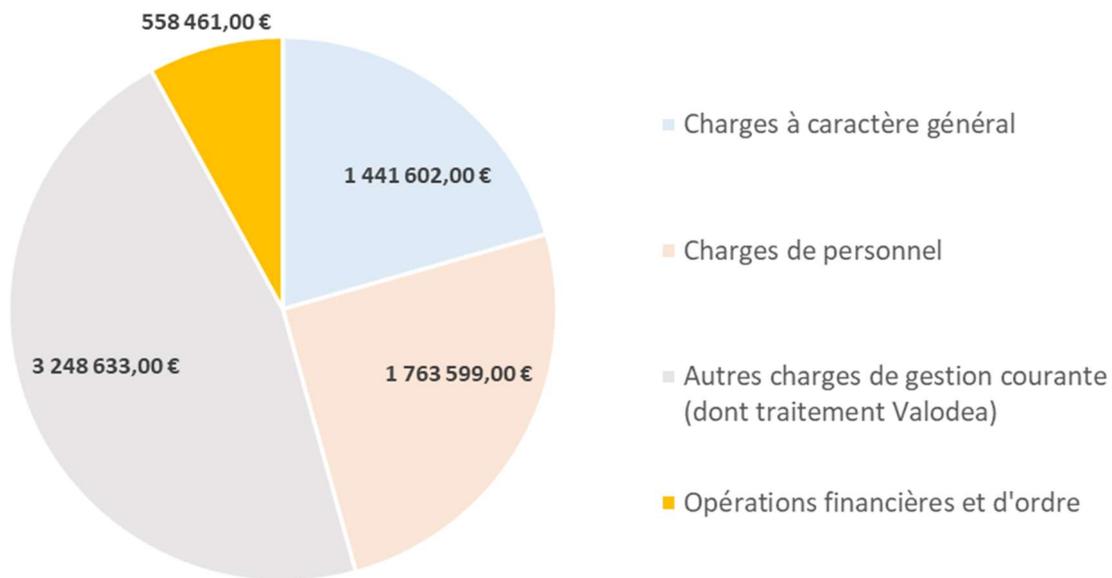


8.2 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2023 se sont élevées à 7 012 295 € TTC dont près de la moitié concernent le traitement des déchets qui est géré par le syndicat Valodea. Une augmentation de 8% des charges à caractère générales a eu lieu car des contrôles et des entretiens ont eu lieu sur les déchèteries notamment.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 746 714 € TTC, équivalentes aux 2 précédents exercices, grâce aux optimisations des collectes et des remplacements des agents en congés et en maladie.

Dépenses de fonctionnement 2023



8.3 Les investissements

Les investissements se sont élevés à 104 260 € TTC en 2023. Ils ont concerné les acquisitions suivantes :

- Bacs de tri et d'ordures ménagères : 44 123 € TTC
- Colonnes à verre : 23 100 € TTC
- 4 bennes de déchèteries : 28 800 € TTC
- Réfection de bennes de déchèteries : 8 238 € TTC

La totalité du budget d'investissement n'a pas été réalisé car la benne de collecte commandée en 2022 sera livrée au printemps 2024.

9 – PERSPECTIVES 2024

Pour se conformer à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) qui prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs, le SICOMAR va déployer en juin 2024 une collecte en apport volontaire. Les usagers souhaitant utiliser ces points seront dotés d'un bioseau de 10 litres et de sacs kraft. Des subventions seront demandées pour les investissements nécessaires, DETR et Fonds Vert.

Sur les déchèteries les nouvelles Responsabilités Elargies des Producteurs seront mises en place : jouets, articles de sport et de loisir, matériels de bricolage et des conventions seront passées avec des entreprises de l'économie solidaire et sociale afin de répondre à leur demande et de valoriser au maximum.

La Responsabilité Elargie des Producteurs sur les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) va également être déployée par les professionnels, en dehors des déchèteries. Cette mise en œuvre aura un impact sur les déchèteries du SICOMAR puisque les professionnels disposeront de filières gratuites pour déposer et valoriser leurs gravats, menuiseries, laines de verre et bois. Les tonnages de déchèteries seront donc amenés à diminuer dès que les solutions de reprise seront effectives.